



Fiche
technique

CONTOPP®

ACCÉLÉRATEUR 15 – COMPOSITE 6 Numéro d'article: 20.216

KNOPP
GmbH CHEMISCHE PRODUKTE

Adolf-Oesterheld-Str. 1
D-97337 Dettelbach
Tel: +49(0)9324/9199-0
Fax: +49(0)9324/9199-66
info@knopp-chemie.com

KNOPP FRANCE

40, allée du Grand Coquille
45800 Saint-Jean-de-Braye
Tel : +33 2 38 83 15 99
Fax: +33 2 38 61 06 24
knopp.france@knopp-chemie.com



Fonction

- Séchage rapide
- Réduction du risque de fissures grâce une armature en fibres
- Protection contre le risque de réhumidification
- Réduction de la cote de retrait
- Désormais avec des pigments justificatifs actifs à la lumière UV pour la vérification semi-quantitative dans la chape ciment

Domaine d'utilisation

- Confection de chapes adhérentes et de chapes flottantes en systèmes silo
- Confection de chapes prévues pour un chauffage par le sol
- Appropriation aux salles d'eau et zones extérieures.

Caractéristiques

Couleur: rougeâtre
 Consistance: pâteuse
 Temp. de mise en œuvre: supérieure à +5 °C
 Conservation: 9 à 12 mois environ – stocker à l'abri du soleil et du gel
 Conditionnement: Tonnelets à bague élastique de fermeture: 30 kg nets

Mélange

Formule par mélange	CONTOPP®	Unité
Ciment	50	kg
Agrégat	320	kg
Adjuvant Accélérateur 10 Composite 6	1,5	l
Rapport eau/ciment	0,50 à 0,52	

Résistances

Critère	CONTOPP®	Unité
Résistance à la traction (28 jours)	F4	MPa
Résistance à la pression (28 jours)	C25	MPa

Maturité de pose pour le revêtement

Critère	CONTOPP®	Unité
Praticable après	36	heures
Maturité de pose pour le revêtement après	8 à 10	jours

- 1) conformément à la norme NF EN 13139
- 2) correspond à 3,0 V-% du poids du ciment.
- 3) selon DTU

Ce mortier de chape idéal sera obtenu uniquement à condition de respecter les indications ci-dessous relatives à la mise en œuvre. Les indications valent pour une épaisseur de 40 à 50 mm dans le cas de chapes non chauffées, pour une épaisseur de 65 à 70 mm dans le cas de chapes chauffées et pour une atmosphère normale de référence (température de + 20°C et humidité relative de l'air de 65%). Si les proportions des mélanges standard et CONTOPP® varient, la qualité du mortier de chape confectionné avec l'adjuvant CONTOPP® restera néanmoins supérieure à celle du mélange standard.

CARACTÉRISTIQUES

DONNÉES TECHNIQUES



Fiche technique

Matières de base

- CEM I 32,5/42,5 ou CEM II 32,5/42,5 conformément à la norme NF EN 197
- Agrégat conforme à la norme NF EN 13139

Formule

- Respecter le dosage (1,5 l par mélange/50 kg ciment – correspondant à: 3,0 V-% du poids du ciment)
- Rapport eau/ciment < 0,52
- Observer un temps de malaxage d'au moins deux minutes après incorporation de tous les composants.

Conditions climatiques pour la construction

- Pendant la durée de la prise, protéger la chape des courants d'air, de la pluie et de l'ensoleillement direct.
- L'excédent d'humidité est éliminé grâce à une aération sans courants d'air (ventilation libre).
- Construction et préparation du chantier conformément à la norme NF EN 13813.

Mesure de la maturité de pose (pour le revêtement)

Avant la pose du revêtement, l'humidité résiduelle de la chape doit être mesurée par l'entreprise de pose selon la méthode CM (bombe à carbure).

Humidité CM selon la méthode KNOPP

- Selon la BEB (Fédération allemande chape et revêtement), la valeur est relevée sur l'échelle du manomètre 10 minutes après le début de la mesure, étant entendu que la bombe CM doit être régulièrement agitée au cours de ce laps de temps. Si la chape a été fabri quée avec des systèmes accélérateurs CONTOPP® , le fabricant préconise de déduire 1% de la valeur relevée. Il s'agit de l'eau supplémentaire liée par l'adjuvant comprise dans le calcul, mais sans incidence (voir figure 1).
- Avant la pose du revêtement de sol, consulter dans le DTU concerné le taux d'humidité résiduel maximal toléré.

Sécurité

- L'utilisation de nos produits exige le respect de l'hygiène industrielle générale.
- Les systèmes accélérateurs CONTOPP® sont exempts de solvants et de chlorures.
- Si les conditions de stockage sont respectées, nos produits ne se désagrègent pas. La stabilité et la réactivité du produit restent donc intactes si le stockage ne dépasse pas 12 mois.
- Vous trouverez de plus amples informations concernant l'utilisation des systèmes accélérateurs CONTOPP® en consultant nos fiches de sécurité.

Normes et directives de contrôle

- NF EN 13139: Granulats pour mortier.
- NF EN 197-1: Ciment – partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants.
- NF EN 13 813: Matériaux pour chapes.
- DTU 26.2, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 65.7, 65.8.
- BEB (1998): Fiche indicative – indications relatives au procédé de mesure CM

Commentaire

Les matières premières que nous utilisons et nos produits finis sont soumis à de sévères contrôles de qualité par l'usine. L'utilisation de ce produit exclut celle de tout autre adjuvant d'autres marques. Nous attirons l'attention sur la nécessité de vérifier si nos produits et nos procédés sont bien adaptés aux conditions de chantier envisagées. La qualité du sable et du ciment ainsi que le respect des règles techniques en vigueur en ce qui concerne les proportions du mélange et la mise en œuvre sont déterminants pour la qualité de la chape. Etant donné que nous ne pouvons contrôler ni les conditions de chantier, ni l'exécution de celui-ci, les indications figurant sur cette fiche ne peuvent en aucun cas induire la responsabilité directe légale de la société Knopp. La présente fiche technique remplace tous les exemplaires précédents perdant toute validité de ce fait.

INDICATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE

INDICATIONS PARTICULIÈRES

INDICATIONS PARTICULIÈRES